



Verband Schweizerischer Schützenveteranen
Association suisse des tireurs vétérans
www.vssv-astv.ch

Règlement du Concours inter-associations (TIA) de la Fête fédérale de tir des vétérans (FFTV)

1. Bases

Les textes suivants sont à la base du présent règlement :

- Règles du tir sportif (RTSp) de la FST
- Prescriptions générales de tir de l'ASTV

2. Objectif

Lors des Fêtes fédérales de tir des vétérans (FFTV), un concours national est organisé pour le Fusil 300m, le Pistolet 50m et 25m. Il est ouvert à toutes les Associations cantonales des vétérans et aux Associations régionales (AC+AR).

Le présent règlement régit l'organisation et le déroulement de cette compétition.

3. Organisation

L'organisation technique et administrative du Concours incombe à la Commission de tir (CT) de l'ASTV, en étroite collaboration avec le CO de la FFTV.

3.1 Tâches de l'organisateur de la FFTV :

- Mise à disposition des installations de tir à 300m, 50m et 25m.
- Mise à disposition de locaux pour la distribution des feuilles de stand et des munitions.
- Pourvoir les postes de chef de tir, de surveillants de stands et d'avertisseurs.
- Établissement des classements.
- Mise à disposition de l'infrastructure pour la proclamation des résultats.

3.2 Tâches de la Commission de tir de l'ASTV :

- Invitation des Associations cantonales et régionales et traitement des inscriptions.
- Fonctionnement du guichet de distribution des feuilles de stand et des munitions.
- Encaissement des finances de tir de groupes.
- Organisation de la remise des prix dans les 3 heures suivant la fin des compétitions.
- Acquisition des distinctions et des jeux de médailles.

4. Coûts

4.1 Organisateur :

L'organisateur de la FFTV prend en charge les frais des infrastructures et du personnel des stands.

4.2 VSSV :

L'ASTV prend en charge les coûts des munitions, de la taxe de tir, du contrôle des armes et des distinctions.

4.3 Associations cantonales et régionales :

Les Associations cantonales ou régionales règlent les frais pour leurs participants. Elles versent à l'ASTV une participation aux frais lors de la remise des feuilles de stand.

5. Déroulement des compétitions

5.1 Généralités pour fusils et pistolets :

- Tous les participants doivent être membres de l'Association cantonale ou régionale correspondante et avoir participé à la FFTV.
- Chaque tireur ne peut participer qu'à une seule distance et dans une seule catégorie.
- Seuls les moyens auxiliaires conformes au Catalogue des moyens auxiliaires (Tir hors du service/form 27.132) peuvent être utilisés.
- Seules les munitions remises par l'organisateur peuvent être tirées.
- Sont exclues les munitions pour les pistolets à percussion annulaire et centrale.
- Le programme de 20 coups ne doit pas être interrompu.
- Les mutations peuvent être annoncées au « Guichet des feuilles de stand » jusqu'au moment de l'achat des feuilles de stand.

5.2 Concours 300m

5.2.1 Dispositions générales 300m

- La compétition se déroule en trois catégories.
- Catégorie A : Toutes les armes de sport (F standard, FL)
- Catégorie D : Fusils d'ordonnance (F ass 57/03)
- Catégorie E : Fusils d'ordonnance (Mousqueton, F long, F ass 57/02 et F ass 90)
- Chaque Association cantonale ou régionale peut présenter un groupe de 4 tireurs par catégorie.
- Si, dans une catégorie, au moins 50 % des AC et des AR n'inscrivent pas de groupe, cette catégorie ne sera pas disputée.

5.2.2 Programme de tir à 300m

Essai :	5 coups obligatoires avant le début de la compétition
Compétition :	20 coups, coup par coup sans interruption
Cible :	A10
Temps de tir :	100 minutes max. pour tout le groupe (y compris la mise en place et les coups d'essai)
Position :	F standard et FL couché bras franc, SV+VH également appuyé Carabine et F long couché bras franc, appuyé ou à partir du bipied Fusil d'assaut 57 et 90 couché, à partir du bipied

5.3 Concours 50m Pistolet

5.3.1 Dispositions générales 50m :

- La compétition ne se déroule que dans une seule catégorie pour toutes les armes de sport (PL, PPA et PO).
- Chaque Association cantonale ou régionale peut participer avec un groupe de 3 tireurs.
- Si, dans cette catégorie, au moins 50 % des AC et des AR n'inscrivent pas un groupe, cette catégorie ne sera pas disputée.

5.3.2 Programme de tir à 50m

Essai :	5 coups obligatoires avant le début de la compétition
Compétition :	20 coups, coup par coup sans interruption
Cible :	P10 - 1 m
Durée de tir :	90 minutes au maximum pour tout le groupe (y compris la mise en place et les coups d'essai)
Position :	PL et PPA à une main, libre PO à une ou deux mains, libre

5.4 Concours 25m

5.4.1 Dispositions générales 25m

- Le concours ne se déroule que dans une seule catégorie pour toutes les armes de sport (PPA, PPC et PO).
- Chaque Association cantonale ou régionale peut participer avec un groupe de 3 tireurs.
- Si, dans cette catégorie, au moins 50 % des AC et des AR n'inscrivent pas un groupe, cette catégorie ne sera pas disputée.

5.4.2 Programme de tir à 25m

Épreuve :	Une série de 5 coups avant le début de la compétition
Compétition :	4 séries de 5 coups chacune
Cible :	SF ISSF 5-10
Temps de tir :	40 secondes par série commandée
Position :	PPA et PPC à main, libre PO à une ou deux mains, libre

6. Ordre de classement

Pour le classement du groupe, le total des points de tous les tireurs est pris en compte. En cas d'égalité de points, ce sont les résultats individuels les plus élevés qui comptent, puis l'âge total le plus élevé. Les groupes qui ne se présentent pas au complet ne sont pas classés.

7. Distinctions

- Les 3 premiers groupes de chaque distance et par catégorie reçoivent une médaille - or, argent, bronze.
- Chaque participant reçoit une distinction-couronne spéciale.
- Pour le chef de groupe, une distinction supplémentaire peut être achetée.

8. Dispositions finales

8.1 Tous les règlements du Concours inter-association concernant la Fête fédérale de tir des vétérans (FFTV) portant une date antérieure sont abrogés.

8.2 Le présent Règlement entre en vigueur le 01.01.2023 à la suite de son approbation par la Conférence des présidents (CP) de l'ASTV du 17 novembre 2022, à Reiden.

Wettswil / Siebnen, le 1er janvier 2023

Le président de la CT ASTV : *Martin Landis*

L'actuaire de la CT ASTV : *Karl Schelbert*